

[Texte]

Mr. W. Corbett: That is correct.

Mr. Robinson: So in fact we are extending beyond the existing powers.

Mr. Hnatyshyn: And are receiving the right to have information for our law enforcement.

Mr. Robinson: We already have that right, do we not?

Mr. Hnatyshyn: No, we do not have any right; it is totally voluntary.

Mr. Robinson: Could I get clarification? Is the minister suggesting Canada does not have that power under the existing American legislation?

Mr. Hnatyshyn: That is right. As far as I know, this is totally... We have had good co-operation with American officials, but it is totally voluntary.

Mr. Robinson: But we do get that co-operation pre-charge, if necessary.

Mr. Hnatyshyn: Are you suggesting we should get that right as a matter of right for Canada and not extend that to other treaty nations with whom we enter into arrangements?

Mr. Robinson: Let me ask a question with respect to the business of the sale via Canada of high technology to Soviet Bloc countries. Mr. Corbett was quoted in 1984 suggesting that one of the American objectives of this legislation is that the Americans have no restrictions on technology that comes to Canada and that we have to be careful then that we are not being used as a conduit, if you will, to East Bloc countries. The Americans are very concerned about that. Could Mr. Hnatyshyn clarify this particular aspect of the treaty?

Mr. Hnatyshyn: I have not had the privilege of reading the reference, so I cannot comment on the statement made.

Mr. Robinson: In general terms, what effect will this treaty and this legislation have on this area?

Mr. Hnatyshyn: I say that we have in this legislation two considerations. One is the executive approval with respect to requests for information, and we would have to determine in Canada on our own policy considerations whether or not a request would be accepted. So on a case-by-case basis, while I am minister, I will examine these matters in the national interest in terms of our own policy objectives before it goes any further. Any Minister of Justice will have the same obligation and responsibility, and I am sure will carry it out in the national interest.

[Traduction]

M. W. Corbett: C'est exact.

M. Robinson: Nous élargissons donc les pouvoirs existants.

M. Hnatyshyn: Et nous jouissons nous aussi du droit d'obtenir des renseignements en vue de l'application de nos lois.

M. Robinson: Mais n'avons-nous pas déjà ce droit?

M. Hnatyshyn: Non, nous n'avons aucun droit. C'est tout à fait volontaire.

M. Robinson: Pourrait-on nous fournir un éclaircissement? Le ministre veut-il dire par là qu'à l'heure actuelle le Canada n'a pas ce pouvoir en vertu des lois américaines?

M. Hnatyshyn: C'est exact. Que je sache, ceci est tout à fait... Il y a une bonne collaboration de la part des responsables américains, mais c'est tout à fait volontaire.

M. Robinson: Mais si nous en avons besoin, cette collaboration nous est également assurée avant qu'une accusation ne soit portée.

M. Hnatyshyn: Prétendez-vous que le Canada devrait avoir ce droit mais qu'il ne devrait pas l'accorder aux autres pays avec lesquels nous signons des traités?

M. Robinson: Permettez-moi de vous poser une question au sujet de la vente, via le Canada, de technologies de pointe à des pays membres du bloc soviétique. En 1984, M. Corbett a déclaré que l'un des objectifs en ce qui concerne les Américains, pour ce qui est de cette loi, c'est qu'il n'y ait aucune restriction en ce qui concerne la technologie qui vient au Canada, et il nous faut par conséquent veiller à ce que le Canada ne serve pas de relais, si vous voulez, pour alimenter les pays de l'Est. Les Américains sont très préoccupés par cela. M. Hnatyshyn pourrait-il éclaircir cet aspect du traité?

M. Hnatyshyn: Je n'ai pas eu le privilège de lire le document auquel vous vous reportez, et je ne peux donc pas me prononcer sur cette déclaration.

M. Robinson: De façon générale, quelle incidence le traité et le projet de loi auront-ils dans ce domaine?

M. Hnatyshyn: Il y a deux choses dans le projet de loi. Tout d'abord, l'approbation du pouvoir exécutif quant aux demandes de renseignements, et il nous faudra déterminer nous-mêmes, ici au Canada, quelles considérations politiques interviendront dans notre décision d'accepter ou non une demande. Tant que je serai ministre, dans chaque cas, j'examinerai la question sur le plan de l'intérêt national et de nos propres objectifs politiques avant que la chose n'aille plus loin. Tout ministre de la Justice aurait les mêmes obligations et responsabilités, et s'en acquitterait, j'en suis certain, en protégeant l'intérêt national.

• 1035

Mr. Robinson: I understand that.

M. Robinson: Je comprends cela.